

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte pour le SCoT La Rochelle-Aunis**

Schéma de cohérence territoriale
**La Rochelle
Aunis** Syndicat mixte

**Convocations envoyées le 5 janvier 2018
Le Comité Syndical est composé de 20 délégués**

SEANCE Ordinaire du 11 janvier 2018 à 14h30

2018-02

AR PREFECTURE
017-200063667-20180111-2018_02 -DE
Reçu le : 25/01 /2018

Nombre de membres en exercice : 20
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants : 13

L'an deux mille dix-huit, le jeudi onze janvier à 14 heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale La Rochelle-Aunis se sont réunis en session ordinaire, à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean-François FOUNTAINE, Président.

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 12/20

M. DAVID BAUDON - M. JEAN-MARIE BODIN – M. CHRISTIAN BRUNIER – M. RAYMOND DESILLE – M. EMMANUEL DEVAUD – M. ALAIN DRAPEAU - M. JEAN-FRANÇOIS FOUNTAINE – M. ROLAND GALLIAN – M. JEAN GORIOUX – M. ANTOINE GRAU – M. MICHEL MAITREHUT – M. FRANÇOIS VENDITTOZZI.

MEMBRE SUPPLEANT PRESENT AVEC DELEGATION : 1

M. YVES SEIGNEURIN

MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR : 0/20

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christian BRUNIER

AUTRES MEMBRES INVITES PRESENTS : M. MARC DUCHEZ

MEMBRES EXCUSES :

MME NATHALIE BOUTILLIER – M. DAVID CARON - M. GUY DENIER - MME BRIGITTE DESVEAUX – M. JOËL DULPHY – M. WALTER GARCIA – M. ROGER GERVAIS – M. CHRISTIAN GRIMPRET – MME ANNE-LAURE JAUMOILLIE – MME LINE LAFOUGERE - M. JEAN-LOUIS LEONARD - MME MAURICETTE MAINGOT – M. JEAN-PHILIPPE PLEZ - M. JEAN-PIERRE SERVANT - M. DIDIER TAUPIN – M. PAUL-ROLAND VINCENT

ETAIT EGALEMENT EXCUSE : M. Alain LAVAL, Trésorier de La Rochelle, Comptable public du Syndicat

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

M. Damien BARBEREAU, collaborateur, cabinet de M. Jean-François FOUNTAINE.
Service SCoT La Rochelle Aunis : M. Nicolas CAJON, Mme Nathalie GUERY, Mme Céline BAUDET.

**VOTE DE LA COTISATION 2018 DES COLLECTIVITES MEMBRES
ET DES MODALITES D'APPEL**

**VOTE DE LA COTISATION 2018 DES COLLECTIVITES MEMBRES
 ET DES MODALITES D'APPEL**

M. Le Président explique que la contribution des collectivités membres évaluée pour 2018 après estimation des charges de fonctionnement s'élève à 304.800 €, soit au regard de la population en vigueur au 1er janvier 2018, à 1,30€ par habitant.

Le tableau suivant récapitule les cotisations 2018 des 3 collectivités membres sur cette base :

Collectivités membres	Population en vigueur au 1 ^{er} janvier 2018	Cotisation 2018 par habitant	Total cotisation 2018
Communauté de Communes Aunis Atlantique	29 729	1,30 €	38 647,70 €
Communauté de Communes Aunis Sud	31 943	1,30 €	41 525,90 €
Communauté d'Agglomération de La Rochelle	172 851	1,30 €	224 706,30 €
TOTAL	234 523	1,30 €	304 879,90 €

M. le Président propose donc au Comité Syndical une cotisation 2018 par habitant de 1,30€ qui pourrait être appelée de la façon suivante :

Collectivités membres	Cotisation 2018 1,30€/hab	Modalités d'appel		
		Appel de fonds févr-18 1 ^{er} acompte 50%	Appel de fonds juin-18 2 ^{ème} acompte 30%	Appel de fonds oct-18 3 ^{ème} acompte 20%
Communauté de Communes Aunis Atlantique	38 647,70 €	19 323,85 €	11 594,31 €	7 729,54 €
Communauté de Communes Aunis Sud	41 525,90 €	20 762,95 €	12 457,77 €	8 305,18 €
Communauté d'Agglomération de La Rochelle	224 706,30 €	112 353,15 €	67 411,89 €	44 941,26 €
TOTAL	304 879,90 €	152 439,95 €	91 463,97 €	60 975,98 €

M. Le Président précise que le dernier versement pourra, le cas échéant, être ajusté en fonction des besoins réels du syndicat mixte en fin d'année.

Ces explications entendues, et après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

ARRETE la cotisation 2018 des collectivités membres à 1,30 € par habitant,

APPROUVE les modalités d'appel telles que présentées dans le tableau ci-dessus,

DIT que cette délibération sera adressée aux collectivités membres pour notification,

AUTORISE le Président à prendre toute disposition en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
 Pour extrait conforme,
 Au registre sont les signatures.

Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Pour le Président et par délégation,
 Le premier Vice-Président,
 Antoine GRAU



Schéma de cohérence territoriale
La Rochelle
Aunis Syndicat mixte

Délibération affichée le :

29 JAN. 2018